

**Intervention lors de la réunion de l'équipe spéciale sur
l'accès à l'information de la Convention d'Aarhus**

Item 2 on access to environment-related product information

16 novembre 2020

- Diapositive N°1 :

Bonjour à tous,

Je suis Thomas Legoupil, point focal de la Convention d'Aarhus pour la France. Je travaille au sein du Ministère de la Transition écologique, à la Direction des affaires européennes et internationales.

Ce sont mes collègues du Ministère en charge de la « production et consommation durables » qui ont préparé cette intervention que je suis honoré de pouvoir vous présenter aujourd'hui.

- Diapositive N°2 :

Quel sont les objectifs visés avec ce dispositif d'affichage environnemental ?

L'objectif premier est de fournir des informations environnementales de qualité au consommateur pour le sensibiliser aux impacts environnementaux et ainsi progressivement orienter ses choix vers les produits plus respectueux de l'environnement. Dans le même temps on le protège aussi contre le « *greenwashing* » grâce à l'instauration d'un système officiel où l'information environnementale est produite à partir d'outils communs et officiels et où elle est contrôlée.

Ceci a également l'avantage d'introduire plus de transparence sur le marché en matière d'informations environnementales sur les produits et donc de pousser les producteurs à améliorer la performance environnementales de leurs produits (écoconception) afin d'obtenir une meilleure note env. Ainsi la performance environnementales devient un autre facteur de concurrence (et l'information est mieux contrôlée pour éviter le *greenwashing*) On est donc à la fois sur le de consommation durable et sur de la production durables.

On influence la demande pour influencer à son tour l'offre. On introduit plus de transparence, de crédibilité et d'équité sur le marché en matière d'information environnementale sur les produits.

Un des paradoxes dans le domaine de l'informations environnementales sur les produits c'est que d'un côté on a l'impression d'une prolifération de labels et d'allégations ("label jungle") mais d'un autre côté en réalité seulement une minorité de produits porte des informations environnementales.

L'objectif de l'initiative française (et aussi de celle de l'Union européenne) est donc aussi de mettre de l'ordre sur le marché en harmonisant les méthodes grâce à des méthodes officielles communes. Ceci permet de lutter contre le « *greenwashing* », de mieux informer le consommateur et de rationaliser les coûts en évitant la prolifération de méthodes et de labels divergents.

- Diapositive N°3 et 4 :

Depuis plusieurs années l'ADEME (l'agence française pour la Transition écologique) a développé en coopération avec les parties prenantes et le Ministère de la Transition écologique des méthodes de calcul des impacts environnementaux des produits (ou « environmental footprint » en anglais), à la fois une méthode générale et des méthodes sectorielles (presque 30 au total), une base de données (données sur les impacts environnementaux des produits), des calculateurs.

Par ailleurs le ministère a élaboré un logo commun avec les parties prenantes et l'ADEME.

Une phase pilote a été organisée en 2017-2019 (avec 5 secteurs volontaires) et cela a donné de bons résultats. Maintenant on a une base légale spécifique avec la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

L'article 13 concerne une amélioration de l'info environnementale dans son ensemble (tous types, y compris des infos de type "recyclable" ou "recyclé" etc..).

L'article 15 vise la mise en place d'un système officiel d'affichage environnementale des produits. Là on utilise des indicateurs basés sur l'ACV (analyse cycle de vie des produits) type empreinte carbone, pollution aquatique, épuisement des ressources naturelles etc... Le système est officiel (sera réglementaire) mais volontaire (c'est à dire que l'info environnementale sur les produits n'est pas obligatoire mais si une entreprise fait une info environnementale elle doit se conformer au système).

On commence par une phase pilote, dont le bilan alimentera la future réglementation (décrets). En même temps on participe aux développements européens (initiative similaire au niveau UE) au cas où un système UE s'impose in fine

- Diapositive N°5 :

Le logo commun et officiel qui permettra de bien distinguer les notes environnementales utilisant le système officiel, gage de sérieux et de crédibilité de l'information environnementale.

- Diapositive N°6 :

Il s'agit de la phase pilote qui a été lancée dans le secteur du textile.

Lancée par le ministère de la Transition écologique et l'ADEME, l'agence pour la transition écologique. Ce sont des entreprises volontaires qui ont participé en utilisant les outils mis à disposition par l'ADEME.

Avec 3 groupes de travail portant sur les points suivants : méthode, format de la communication et les services conseils.

Et la vérification de l'emprunte environnementale à la fin du processus.

- Diapositive N°7 :

L'expérimentation dans le secteur alimentaire a une approche un peu particulière car les entreprises peuvent aussi tester outre les produits l'information environnementale sur les menus et les régimes

- Diapositive N°8 :

Les études confirment le grand intérêt des consommateurs pour l'information environnementale . Mais les consommateurs trouvent aussi que l'information environnementale n'est pas suffisante et que les produits "verts" sont difficiles à identifier et à trouver.

Logiquement ils se prononcent donc en faveur d'une information environnementale plus généralisée sur les produits. Concernant le format de communication, ils préfèrent les notes uniques (exemple: B) sur une échelle relative (ex: A-G, comme l'étiquette énergie).

Les consommateurs préfèrent également quand il y a une caution des autorités publiques ou/et d'une ONG environnementale, cela les rassure sur la qualité et la crédibilité de l'information environnementale (ceci va dans le sens de notre initiative).

Pour information, ces études ou sondages ont été effectués avant la crise sanitaire liée au COVID19.

- Diapositive N°9 :

Merci pour votre attention.

Si vous avez des questions vous pouvez consulter le site du ministère de la Transition écologique ou m'écrire à mon adresse, disponible sur le site de la CEE-NU.